

## Réunion du vendredi 12 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le 12 octobre à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEFEBVRE, Maire.

Présents : Mmes LEFEBVRE A / DURIEUX

Mrs LEFEBVRE G / DELARUE J / DELARUE A / PREVEL /MARIE / ANGOT / FOYER / LEHUGEUR

Absent non excusé : Benoît FLEURY

A été nommé secrétaire : Nicolas LEHUGEUR

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 28/09/2018

### **Délibération N° 2018/28 Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE**

Par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE.

### **Délibération n° 2018/29 – Retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE**

La commune nouvelle de Tessa-Bocage dans la Manche, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et constituée des communes de Tessa-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE.

### **Délibération n° 2018/30 – Adoption rapport CLECT**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'Article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaires en date du 06 avril 2017 instituant la CLECT et celle du 06 septembre 2017 listant l'ensemble des membres titulaires

Considérant la nécessité pour la CLECT d'établir un rapport sur l'évaluation des transferts de charges et des ressources entre la communauté de communes Cingal – Suisse Normande et ses communes membres

Vu le rapport de la CLECT en date du 10 septembre 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport présenté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ainsi que le nouveau montant des attributions de compensation, versé à compter de l'exercice budgétaire 2018.

### **Délibération n° 2018/31 - Location terrain communal année 2018**

Propriétaire d'une parcelle de labour (cadastrée AI 59 d'une contenance de 28 ares et 72 centiares et AI 61 d'une contenance de 63 ares et 88 centiares, soit une surface totale de 92 ares et 62 centiares) acquise auprès du service des Domaines en 2007, la commune décide de la proposer à la location aux exploitants agricoles situés de part et d'autre.

Dans un souci de parité, la location s'effectuera à tour de rôle après acceptation des conditions stipulées dans « une convention d'occupation précaire » par dérogation au statut du fermage et en application de l'article L 441-3 du code rural relatif aux « petites parcelles ». La convention sera signée par les deux parties et transmise à la trésorerie de St Pierre-sur-Dives qui assurera l'encaissement des sommes dues.

Le conseil municipal, après avoir autorisé le maire à signer ce document, désigne Mr Philippe ANGOT domicilié à Estrées la Campagne, pour exploiter la dite parcelle pendant la période courant du 30 septembre 2018 au 29 septembre 2019, au terme duquel celui-ci devra s'acquitter du loyer établi à 150 euros net, payables au Trésor Public pour le compte de la mairie d'Estrées la Campagne.

*M. ANGOT n'ayant pas pris part au vote, le conseil vote par neuf voix cette délibération*

## **Communications du maire**

**Fourrière animale :** La communauté de communes ayant décidé de ne pas renouveler le contrat qui la lie à la fourrière animale de Caen la Mer, pour l'ensemble de ses communes membres, le maire va faire la demande d'adhésion à titre individuel pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Destruction matériel communal :** La tondeuse Honda achetée en 1993 n'étant pas réparable, le maire propose de la sortir de l'inventaire.

**Taxe Gemapi :** lors du dernier conseil communautaire, les élus des la CDC Cingal Suisse Normande ont voté la mise en place d'une taxe pour financer les travaux entrant dans le cadre de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Le produit de cette taxe apparaîtra sur les feuilles d'imposition (impôts locaux).

**Transports scolaires :** Après la dissolution du syndicat Laize / Muance (transports des scolaires du RPI Granville-Langannerie Saint-Germain-le-Vasson), sa compétence a été reprise par le syndicat scolaire du collège de Bretteville-sur-Laize.

**Travaux :** l'entreprise Pierre de Gouvix va procéder à la réparation de trois nids de poule rue du Cingal et enlever deux souches rue des Colombiers. Les joints du caniveau route d'Ouilly seront refaits par l'entreprise dans le cadre de la garantie.

**Arrêt travail Grégoire Daguët :** ce dernier a été arrêté une semaine et demie, pour raison de santé.

**Projet d'aménagement du bourg :** devant le retard accumulé (quatre mois) pour mettre à jour le plan de l'avant projet d'aménagement du bourg, le maire a adressé une lettre recommandée au cabinet de géomètre Pierrot-Guimard. Le plan a été déposé en mairie semaine 40. Cinq permanences publiques permettront aux habitants de prendre connaissance du projet et de faire part de leurs remarques. Le plan a également été transmis pour avis à l'ARD de Falaise, à la Chambre d'agriculture et au SDEC.

Au terme des permanences un point sera fait avec M. Pierrot-Guimard le mardi 30 octobre à 18 heures en mairie.

**Sécurité :** La pose de la citerne incendie au lieu dit la Croix prévue pour le 25 septembre 2018 (mail de M. Melchiorri Saur) n'ayant pas été respectée, le maire a adressé un recommandé à la Saur. La Saur prévoit la pose de l'équipement pour le mardi 9 octobre 2018.

Une clôture bois devra être installée pour délimiter le pourtour du terrain.

La création d'une deuxième citerne incendie sur le hameau de Quesnay a été chiffrée par la Saur (autour de 20 000 euros). Le maire a entamé des négociations avec le Département pour obtenir à titre gracieux un délaissé d'environ 40 mètres carrés. Le principe est accepté.

Le maire communique la proposition de l'entreprise Poisson (environ 9000 euros). Le devis ne comprend pas la fourniture et la pose du poteau d'aspiration, la pose d'un flotteur, l'évent, le raccordement au réseau, et n'inclut aucune garantie.

**Urbanisme :** le maire et le premier adjoint ont reçu M. et Mme Potel pour dissiper certains malentendus sur leur parcelle à bâtir rue de l'église.

Le permis de construire déposé par Mle Acuna et M. Chatelier a fait l'objet d'un avis défavorable celui-ci ne tenant pas compte des prescriptions de l'ABF.

**Repas des seniors :** 25 personnes se sont inscrites pour le 15 octobre. Le maire profitera de la réception pour présenter le plan mis à jour par le cabinet de géomètre Pierrot-Guimard

**CCAS :** à partir de cette année, les membres du CCAS ont décidé d'offrir un colis uniquement aux personnes de plus de 75 ans (ou gravement malade), qui ne participent pas au repas des seniors.

**Logement communal :** Lui ayant proposé un logement à Falaise, Mme Lepoutier, tutrice de M. Leberrurier fait savoir que son client reste dans le logement de la mairie.

Dégât des eaux mairie : le plafond de la salle d'archives a été remis en place. Le peintre interviendra semaine 44.

**Équipement sportif :** le nouveau gymnase de Saint-Sylvain a été inauguré. Celui-ci porte le nom de Pierre Boulé. Les habitants d'Estrées la Campagne peuvent profiter de cet équipement par le biais d'associations sportives.

**Frelon asiatique :** après le décès d'une personne à Esson, la question du risque pour les élus référents va être évoquée devant M. le préfet du Calvados.

**Environnement :** l'entretien de l'assise des transformateurs électriques est à la charge des collectivités. Il convient donc de prévoir l'entretien des quatre transformateurs présents sur la commune.

Fin de séance à 20 heures 30.